



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

**Réunion commune RID/ADR/ADN
Gemeinsame RID/ADR/ADN-Tagung
RID/ADR/ADN Joint Meeting**

**RID-24009-RC
01.07.2024**

Original: FR DE EN

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

Convocation et ordre du jour provisoire

(voir ECE/TRANS/WP.15/AC.1/173 du 21 mai 2024 et .../173/Add.1 du 1^{er} juillet 2024 de la CEE-ONU)

Nous avons l'honneur de vous inviter à prendre part à la Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses de la CEE-ONU qui aura lieu du **10 au 13 septembre 2024 au Palais des Nations¹⁾ à Genève (première séance : mardi 10 septembre 2024, à 10 heures HAEC).**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Citernes
3. Normes
4. Interprétation du RID, de l'ADR et de l'ADN
5. Propositions d'amendements au RID, à l'ADR et à l'ADN
 - a) Questions en suspens
 - b) Nouvelles propositions
6. Rapports des groupes de travail informels
7. Accidents et gestion des risques
8. Programme de développement durable à l'horizon 2030
9. Élection du Bureau pour 2024
10. Travaux futurs
11. Questions diverses
12. Adoption du rapport

NOTES EXPLICATIVES

1. Adoption de l'ordre du jour

Au vu du nombre restreint de documents officiels soumis, le Bureau de la Réunion commune a décidé de raccourcir la durée de la réunion, qui commencera la mardi matin au lieu du lundi matin.

Le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session de printemps 2024, tenue à Berne du 25 au 28 mars 2024 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/172 et Add.1 – OTIF/RID/RC/2024-A et Add.1).

¹⁾ Les déléguées et délégués sont priés de s'inscrire en ligne avec le système d'enregistrement [Indico](https://indico.unece.org/practical-information-delegates). À l'arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14 avenue de la Paix). En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par téléphone (poste 75028). Pour un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site Web (<https://unece.org/practical-information-delegates>).

Il convient de rappeler les points suivants :

- a) à sa session d'automne 2023, la Réunion commune a élu M^{me} Silvia García Wolfrum (Espagne) présidente et M. Soedesh Mahesh (Pays-Bas) vice-président pour 2024 ;
- b) les documents publiés par le secrétariat de l'OTIF en langue allemande (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote OTIF/RID/RC/ sont diffusés par la CEE-ONU en anglais, français et russe sous la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents publiés sur le site de la CEE-ONU ne seront pas disponibles en salle. Les déléguées et délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents ;
- c) la documentation sera disponible sur le [site Web de la CEE-ONU](#) en anglais, français et russe et sur le [site Web de l'OTIF](#) en langue allemande ;
- d) il se peut qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat que la Réunion commune décidera (remarque : le groupe de travail sur les normes devrait se réunir le 30 juillet 2024) ;
- e) le Groupe de travail sur les citernes se réunira du lundi 9 septembre au mercredi 11 septembre pour examiner les documents concernant les citernes (point 2 de l'ordre du jour). Les déléguées et délégués souhaitant participer à la session du groupe de travail sur les citernes sont priés de contacter M. Arne Bale (Royaume-Uni) par courriel (Arne.Bale@socotec.com). Les déléguées et délégués qui ne seraient pas en mesure de participer en personne sont priés de lui transmettre leurs commentaires écrits par courriel ;
- f) les déléguées et délégués peuvent s'inscrire en cliquant sur le lien suivant : <https://indico.un.org/event/1007237/> ;
- g) la Réunion commune se tiendra sous forme présentielle. Comme à l'accoutumée, le détail du déroulement et le programme de la session seront communiqués ultérieurement dans un document informel ;
- h) la lecture du rapport (point 12) est prévue pour le vendredi matin (13 septembre 2024), sans interprétation.

2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/33 (EIGA)	Période d'épreuve des wagons-batteries/véhicules-batteries remplis conformément à l'instruction d'emballage P 200*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/34 (UIP)	Changements par rapport à l'agrément de type et en particulier remplacement d'équipements dans le cadre de la maintenance*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/39 (France)	Modification du 6.8.3.2.9.2 relatif aux exigences de pression d'éclatement des disques de rupture pour les citernes destinées au transport de gaz
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/40 (Allemagne)	Dispositifs de chauffage sur les citernes*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/45 (France)	Clarification des dispositions des 1.8.7.2.1.2 d) et 1.8.7.3.2 d) du RID/ADR

* Traduction indicative. À l'heure de rédaction de la présente convocation, la version française du document n'est pas encore disponible.

3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/29 (CEN)	Informations sur les activités du Groupe de travail des normes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/30 (CEN)	Informations sur les activités du Groupe de travail des normes – Suppression de la colonne (3) dans les tableaux de références aux normes aux chapitres 6.2 et 6.8*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/31 (CEN)	Informations sur les activités du Groupe de travail des normes – EN ISO 10297:2024

4. Interprétation du RID, de l'ADR et de l'ADN

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

5. Propositions d'amendements au RID, à l'ADR et à l'ADN

a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/43 (<i>Liquid Gas Europe</i>)	Marquage des bouteilles pour GPL – 6.2.3.9.4*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/44 (<i>Liquid Gas Europe</i>)	Définition révisée de gaz de pétrole liquéfié*

b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/28 (EIGA)	Modification des prescriptions applicables aux récipients à pression autorisés par le Département des transports des États-Unis d'Amérique quant à leur mise au rebut dans un État partie au RID/ADR/ADN*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/32 (FEAD)	Modifications proposées aux 4.1.1.11 et 4.1.1.2 du RID et de l'ADR concernant les emballages vides non nettoyés*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/35 (ECMA)	Transport de récipients à pression dont le lieu d'évaluation de la conformité doit être différent du lieu de fabrication*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/36 (ECMA)	Récipients à pression construits en conformité avec la norme EN 17339*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/37 (ECMA)	Réservoirs sous pression stationnaires construits conformément à une norme reconnue par une autorité nationale compétente*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/41 (Allemagne)	Procédures nationales pour la détermination de la périodicité des épreuves des récipients à pression en matériau composite selon l'instruction d'emballage P 200 (9)*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/42 (Irlande et FEAD)	Modifications proposées au 5.4.1.1.3.2 du RID et de l'ADR concernant les informations sur la quantité transportée*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/46 (Secrétariat)	Modifications rédactionnelles au RID/ADR/ADN*

* Traduction indicative. À l'heure de rédaction de la présente convocation, la version française du document n'est pas encore disponible.

6. Rapports des groupes de travail informels

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/38 (Allemagne et IRU)	Rapport sur la septième réunion du groupe de travail informel de l'apprentissage en ligne
--	---

7. Accidents et gestion de risque

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

8. Programme de développement durable à l'horizon 2030

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

9. Élection du Bureau pour 2025

La Réunion commune élira un président ou une présidente ainsi qu'un vice-président ou une vice-présidente pour ses sessions de 2025.

10. Travaux futurs

La Réunion commune souhaitera éventuellement prévoir l'organisation de l'ordre du jour pour la session de printemps 2025 (Berne, 24-28 mars 2025).

12. Questions diverses

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

13. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

Facilités de circulation

Les déléguées et délégués qui envisagent de voyager par train sont priés de s'adresser directement aux chemins de fer concernés afin d'obtenir d'éventuelles facilités de transport.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.



(Wolfgang Küpper)
Secrétaire général

Copie de la présente est adressée :

- à titre d'invitation, aux organisations et associations internationales intéressées,
- aux entreprises ferroviaires, en les priant de délivrer les facilités de circulation mentionnées ci-dessus.